

Département de la Drôme

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL

Nombre des membres

Afférent au Syndicat 9

En exercice 9

Présent 7

Votant 7

Date de convocation : 16/11/2021

**Reconquête de la qualité de  
l'eau / Manthes / Convention  
avec l'Association Drômoise  
d'Agroforesterie (ADAF)**

Délibération n°34-2021

Séance du 10 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix décembre, le Bureau Syndical dûment convoqué, s'est réuni à 8 heures 30 en session ordinaire à Anneyron sous la présidence de M. David BOUVIER.

Présents : David BOUVIER, Marin DERNAT, Patrick GAUTHIER, Gilles MORGUE, Patrice REBOULLET, Jean-Marc ROZIER et Stéphane SARRAZIN.

Le Président rappelle aux membres du bureau :

- que le captage de l'île à Manthes est inscrit comme captage prioritaire dans le SDAGE ;
- que la Chambre d'Agriculture de l'Isère, depuis 2014, en partenariat avec le Syndicat, propose à travers le programme TERRE & EAU 38 une série d'actions à mener localement afin de favoriser le développement de techniques alternatives par les agriculteurs pour mieux maîtriser les traitements phytosanitaires sur l'aire d'alimentation du captage de l'île partagée avec celui situé à Montanay appartenant au SIE Epinouze Lapeyrouse Mornay.

Le Président informe les membres du Bureau Syndical que pour compléter les actions agricoles prévues en lien avec la Chambre d'Agriculture de l'Isère, à la demande du Syndicat, l'Association Drômoise d'Agroforesterie (ADAF) propose des actions sur l'aire d'alimentation du captage à hauteur de 8 600 € HT.

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- DECIDE de confier la mise en œuvre d'actions agricoles à l'Association Drômoise d'Agroforesterie pour un montant maximal de 8 600 € HT.
- AUTORISE le Président à signer la convention relative à passer avec l'Association Drômoise d'Agroforesterie et tous documents s'y rapportant.

Fait et délibéré au jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme.

Le Président,  
David BOUVIER

